

N° spécial VENT d'OUEST
CTL DIRCOFI OUEST
Du 1^{er} avril 2016



Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Président,

L'ordre du jour de ce CTL est constitué des deux éléments suivants : les déménagements internes au site du boulevard Solférino d'une part, et d'autre part des questions diverses.

Sur le premier point, nous tenons à préciser que le plus gros déménagement concerne l'échange de bureaux entre la BEP et la BII. Cet échange constitue la base de la proposition réfléchie des agents de la BEP. Il reste donc à étudier les conditions matérielles précises comme par exemple le nombre de radiateurs par bureau, l'agencement de l'espace de convivialité du 5^{ème} étage et surtout l'organisation prévue en matière de branchement informatique. Les autres réorganisations concernent le troisième étage. Un bureau est cloisonné. A ce sujet, le retour d'expérience des salariés permet à la CGT d'être réservée sur les grands bureaux type « open space ». C'est pourquoi nous demandons l'ouverture d'une réflexion sur l'agencement des bureaux de la Brigade Patrimoniale.

S'agissant des questions diverses, nous souhaitons évoquer les points suivants.

Un point matériel d'abord ; il semble que la Brigade Patrimoniale soit en attente depuis plusieurs mois d'un photocopieur. Au passage, il convient de signaler qu'un outil identique a été promis à la BEP. Ce photocopieur sera-t-il enfin bientôt disponible ?

Concernant les vérificateurs, la DIRCOFI Ouest expérimente actuellement le nouvel outil « Acl Solutions ». Cet outil développé par la 7^{ème} BVCi de Nantes permet, à partir des données de facturation des entreprises récupérées dans le cadre de l'article L47 A II du LPF soient présentées aux entreprises par le vérificateur en orientant fortement celles-ci sur l'option c. Ensuite les contrôleurs de brigade auront

vocation à mettre en forme sur « Acl Solutions » les fichiers bruts non conformes. Cette nouveauté nous interpelle. Actuellement, nous avons à la DIRCOFI Ouest une brigade SIII qui apporte un appui aux vérificateurs dans le cadre de l'application de la procédure du L 47 A II du LPF.

Avec ce nouvel outil, n'assisterons-nous pas à un transfert progressif des tâches des SIII sur les vérificateurs ?

Ensuite, lors du bilan du passage aux horaires variables du service de la BEP, les agents ont fait part de leur souhait d'une « compensation » horaire pour être à égalité avec les agents de la DRFiP 35 pour lesquels il est possible de se restaurer dignement en 45 minutes (nous ne remettons évidemment pas en cause la possibilité de prendre plus de temps, mais ce n'est pas la question). Vous opposez à ce souhait l'argument selon lequel seule la BEP formalise cette demande. Or après discussion avec les collègues sur le site de Solférino, il est apparu qu'une demande similaire avait également été formulée lors du passage aux horaires variables de la cellule d'appui des brigades. Aujourd'hui plus aucun de ces agents ne fréquente les restaurants administratifs.

Cette exigence reste donc d'actualité et est formulée pour assurer une équité entre les agents des différentes directions présentes à Rennes.

Ensuite et surtout, nous voici réunis aujourd'hui au lendemain d'une journée qui a vu au moins un million de salariés dans les rues de France. Cette journée d'action interprofessionnelle était motivée par plusieurs points dont en particulier le refus absolu d'inversion des normes : le salarié étant dans une relation de subordination face à son employeur, les négociations ne peuvent se dérouler sur un pied d'égalité. C'est pourquoi la loi doit définir des minima qu'aucun accord contractuel ne peut remettre en cause. Cette

vision de la suprématie de l'accord ne repose que sur une vision libérale de la société que la CGT refuse absolument.

Mais loin de n'être qu'une journée interprofessionnelle, la journée du 31 mars était programmée depuis longtemps comme une journée d'action dans la Fonction Publique et plus particulièrement à la DGFIP.

En effet, après des années de gel du point d'indice, l'augmentation de 0,6 % cette année apparaît comme une provocation. A ceci s'ajoute le PPCR dont les décrets d'application devraient être signés d'ici trois mois.

La semaine dernière lors de l'audience que M Sivieude nous a accordée en votre présence, les organisations syndicales ont posé des questions très précises, notamment sur le régime indemnitaire. Le reclassement/abaissement

d'échelon tel qu'il est prévu remet non seulement en cause l'augmentation des primes de rendement telles que définies dans nos conditions de rémunération, mais pose également des questions sur les évolutions de carrière. Ainsi pour tenter le concours d'IP un inspecteur doit être au 5^{ème} échelon, pour tenter la sélection d'IDIV un inspecteur doit être au 9^{ème} échelon. Le reclassement tel qu'il est connu à ce jour, va faire perdre un à deux ans à chacun, et cela sans compter la suppression des bonifications d'ancienneté que chacun pouvait grappiller au cours des années, ajoutons cela à l'allongement des durées normales des différents échelons c'est bien à un terrible ralentissement des progressions de carrière auquel nous serons ainsi confrontés.

Notre question sur ce sujet est la suivante : une semaine après cette audience et l'engagement de M Sivieude de transmettre cette interrogation, avez-vous eu une réponse ?

Compte Rendu des Débats

Concernant le déménagement de la BEP, le compte rendu sera directement exposé aux collègues de la Brigade.

La direction présente également le dispositif de don anonyme de jours de congés au profit de collègues, parents d'enfants malades. La direction insiste sur l'anonymat pour s'assurer de l'absence de contrepartie sonnante et trébuchante.

Suite au DUERP et aux nombreuses questions de vérificateurs sur l'assurance liée aux véhicules de l'administration, la direction précise qu'**une assurance sera souscrite via l'UGAP**. Cette assurance comprendra un capital de 300 000 €, une assistance juridique et une assistance taxi. A cette occasion, il est précisé que le coût pour la DIRCOFI sera d'environ 3 000 € financé par les économies réalisées sur les remboursements de frais de déplacement. **Plus de 50 000 € !!!** A la question de la CGT sur le devenir de cette somme faramineuse, la direction précise que cette somme sert à amortir les baisses de dotations de l'Etat et à payer les abonnements aux revues juridiques, aux sites internet tel

Diane etc.... Car soyons en sûr, il n'existe aucune « cagnotte ».

Sur les points évoqués lors de notre liminaire, il est précisé que le photocopieur de la Brigade Patrimoniale sera livré la semaine prochaine.

Sur l'aménagement des locaux pour la brigade patrimoniale, il est admis par tous les intervenants qu'un bureau réunissant 6 agents ne permet pas une concentration optimale

Avant d'étudier les aménagements proprement dits, la CGT est intervenue pour connaître le bilan de la phase d'expérimentation qui définira les configurations futures de la brigade. Celui-ci aura lieu au niveau national à l'automne. A l'issue de ce bilan qui déterminera par exemple quelle organisation généraliser entre celle de la DIRCOFI Ouest (1 implantation centralisée) et celle du Sud Est (2 implantations plus proches des contribuables), il nous faudra alors réfléchir à un meilleur agencement en prenant en compte, dicit la direction, la fusion avec la DIRCOFI Centre, car « il n'y a pas vocation à avoir deux Dircofis ». Le Directeur demandera à nouveau à la DRFIP 35 des bureaux dans le centre de

Rennes, et le cas échéant l'autorisation auprès de la Centrale de louer d'autres bureaux.

Sur les horaires variables, la réponse immédiate est négative. Pourtant lors du débat, une représentante de Solidaires, propose de réaliser une demande de conventionnement avec GROUPAMA pour pouvoir bénéficier de leur restaurant. Cette proposition a été acceptée par la

direction qui engagera les démarches nécessaires.

Enfin, sans aucune surprise de notre part, la direction n'a reçu aucune réponse à nos questions de la part de M Sivieude ou des services RH. Nous ne doutons pas que ces questions aient été transmises, mais **nous voudrions quand même avoir des réponses.**

Notre Analyse

Malgré les bonnes intentions affichées par le Directeur sur l'aménagement de la Brigade Patrimoniale, la CGT constate que si la DRFIP 35 supprime de très nombreux emplois chaque année (plus de 300 sur les 10 dernières années), la tendance est de concentrer les emplois et les services sur Rennes. Ainsi par exemple, les SPF de Vitré, Fougères et bientôt St Malo sont supprimés, et les personnels restants transférés à Rennes. Il n'y a donc pas de place dans les locaux rennais de la DRFIP.

De plus nous avons confirmation de nos craintes, les missions supports de la DIRCOFI Centre seront à terme transférées sur Rennes.

Par ailleurs, l'état général des finances publiques, nous laisse sceptique sur la capacité de la direction à obtenir l'autorisation de la Centrale de louer des locaux. C'est pourquoi, nous pensons que la Brigade Patrimoniale, et

peut être à terme d'autres structures, resteront durablement sur le site de l'ESI.

Sur les horaires variables. Nous avons bien conscience que la revendication pouvait paraître « abusive » et les débats s'étaient bien mal engagés. Nous constatons que les échanges ont permis d'envisager une solution acceptable pour tous. Ceci nous conforte dans notre volonté de porter toutes les revendications, même celles a priori perdues.

En effet, nous refusons le fatalisme.

A tous les niveaux, le dialogue et l'écoute peuvent améliorer les conditions de travail des agents. Et quand ce n'est pas possible, et bien il faut lutter ...

La délégation CGT était composée d'Isabelle DUCHEMIN et Jérôme DESBROUSSES. Pour toute précision complémentaire n'hésitez pas à les contacter.

Le prochain CTL aura lieu de 3 mai 2016. Comme d'habitude la CGT portera en points divers tous les problèmes quotidiens rencontrés par les agents. Dès maintenant, faites nous remonter vos « coups de gueule », vos difficultés, vos interrogations.

Ce compte rendu vous a intéressé ? La Charte informatique ne nous permet pas de le diffuser par mel sans votre accord. Pour recevoir nos prochaines informations par mel, contactez nous à l'adresse suivante :

cgt.dircofi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr ou remettez le bulletin ci-dessous à l'un de nos militants

NOM : _____

PRENOM : _____

STRUCTURE : _____

SITE : _____

Adresse Mel :

☒ Je souhaite recevoir des informations de la CGT

☐ Je souhaite adhérer à la CGT